



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Wettbewerbskommission WEKO
Commission de la concurrence COMCO
Commissione della concorrenza COMCO
Competition Commission COMCO

Conférence de presse annuelle COMCO 11 Avril 2017

Vincent Martenet, Président de la COMCO

Rafael Corazza, Directeur du Secrétariat de la COMCO



Aperçu

- Vincent Martenet, Président de la COMCO:
Décisions importantes rendues en 2016 et leurs enseignements
- Rafael Corazza, Directeur du Secrétariat:
Numérisation de l'économie – conséquences pour la COMCO
- Vos questions



Vincent Martenet

Décisions importantes rendues en 2016 et leurs enseignements



Décisions de principe 2016

- Priorités de la COMCO inchangées
 - Cartels rigides horizontaux
 - Verrouillages du marché
- Décisions les plus importantes (diffusion sportive par Pay-TV, See-Gaster, LIBOR)
- Mise en œuvre du marché intérieur suisse (LIA, recommandations aux cantons)
- Arrêts des tribunaux (GABA, NIKON)
- Fonction transversale de la Loi sur les cartels



Décisions les plus importantes

- Diffusion sportive par Pay-TV
 - Abus d'une position dominante par Swisscom (pas entrée en force)
- See-Gaster
 - Vastes accords de soumission portant sur les constructions de routes et le génie civil (pas entrée en force)
 - Révélés grâce aux analyses de données
- LIBOR
 - Clôture partielle de la procédure sur les manipulations d'intérêts par des banques (entrée en force)



Décisions importantes: Enseignements

- Diffusion sportive par Pay-TV : **exploitation de la position de monopole** obtenue par la procédure d'adjudication
- See-Gaster: **même schéma pour les accords de soumission que dans les autres cas**
- LIBOR: **clôture partielle de la procédure (procédure hybride)** dans l'intérêt des entreprises qui acceptent un accord amiable et une clôture pragmatique de la procédure, et pour une meilleure mise en œuvre de la LCart



Marché intérieur suisse

- Loi tessinoise sur l'artisanat
 - Inscription payante nécessaire à l'exercice de l'activité au Tessin
 - Contrevient clairement à la LMI selon la COMCO (violation du principe de l'origine)
- Recommandations aux cantons BE, VD et TI
 - Examen de l'accès au marché
 - Des barrières subsistent encore pour diverses professions



Arrêts des tribunaux

- GABA – Arrêt de principe du Tribunal fédéral
 - Les accords verticaux et horizontaux rigides sont «en principe» notables et illicites (sous réserve d'éventuelles justifications et des cas bagatelles)
 - Ils peuvent être sanctionnées même s'ils ne font «qu'»affecter de manière notable la concurrence
- NIKON – Arrêt du Tribunal administratif fédéral
 - Entrave illicite aux importations parallèles
 - Sanction réduite de CHF 12.5 à 12 Mio.
 - NIKON a accepté l'arrêt



La LCart en tant que loi transversale

- En 2016, la COMCO a été active dans des domaines variés (construction, marchés financiers, communication, commerce de détail, montres, automobiles, etc.)
- Vaste champ d'application de la Loi sur les cartels
- Des réglementations spécifiques, comme elles ont été exigées dans diverses interventions politiques (pour les journaux, les plateformes de réservation, etc.), **contreviennent** au caractère transversal et général de la **LCart**



Rafael Corazza

Numérisation de l'économie – conséquences pour la COMCO



Numérisation – opportunités

Meilleures offres, plus de concurrence

- Commerce en ligne
- Plates-formes digitales
- Big Data



Numérisation - défis

Appréciations (plus) complexes

- Particularités des marchés digitaux
 - Marchés bifaces
 - Structures des prix
 - Concentration des marchés
- Nouvelles restrictions de la concurrence
 - P. ex. restriction au commerce en ligne
 - P. ex. parités de plates-formes



Numérisation - résumé

Saisir les opportunités – éviter les dérives

- Opportunités pour l'économie et la concurrence
- Adapter les méthodes
- Remettre en question les réglementations
- Empêcher que la concurrence soit exclue d'avance